

Charte IA

Pourquoi une Charte IA ?

L'IA transforme notre manière de créer de la valeur, en offrant à chaque collaborateur la possibilité de se consacrer à des activités plus stratégiques, créatives et enrichissantes. À mesure que les systèmes d'IA assistent, améliorent ou automatisent les tâches routinières, nos équipes peuvent se concentrer sur ce qu'elles font le mieux : la réflexion stratégique, la résolution de problèmes, le développement des relations clients ainsi que l'exercice du jugement et de la supervision indispensables à une utilisation efficace de l'IA.

Dans le même temps, il est important de reconnaître que l'utilisation non maîtrisée de ces technologies peut exposer nos clients, notre entreprise et nos collaborateurs à des risques réels, notamment des violations de données, des contenus inexacts, des atteintes aux droits d'auteur et des atteintes à la réputation.

La Charte IA Atos établit un cadre clair pour une utilisation responsable et éthique de l'intelligence artificielle. Elle s'aligne sur la politique IA du Groupe Atos et contribue à la conformité avec les réglementations et normes applicables, notamment l'AI Act européen, le RGPD et la norme ISO 42001.

Cette charte a pour objectifs de :

- Protéger nos clients en accordant la priorité à la sécurité des données et à la qualité de nos livrables.
- Protéger notre entreprise en encadrant l'utilisation de l'IA conformément à nos valeurs, à nos principes et à notre profil de risque.
- Démontrer des pratiques responsables en matière d'IA auprès de nos clients, de nos collaborateurs et des parties prenantes externes.
- Donner à nos collaborateurs les moyens d'innover grâce à l'IA en s'appuyant sur des lignes directrices claires et pragmatiques.
- Soutenir les efforts de conformité réglementaire dans l'ensemble de nos activités.

Cette charte s'applique à tous les employés, sous-traitants et partenaires d'Atos impliqués dans le développement, le déploiement, l'utilisation ou l'interaction avec des

systèmes d'IA, que ce soit pour nos opérations internes, la prestation de services ou les solutions destinées à nos clients.

Principes

Les principes suivants doivent guider de manière constante notre réflexion à long terme ainsi que nos décisions et actions quotidiennes dans le cadre de l'utilisation des technologies d'IA :

- **Centré sur l'humain** : Dans notre utilisation des systèmes d'IA, nous accordons la priorité aux besoins, aux valeurs et au bien-être des personnes. Les systèmes d'IA que nous développons et déployons doivent renforcer les capacités humaines, garantir un contrôle humain effectif et produire des résultats équitables.
- **Transparence et explicabilité** : Les systèmes d'IA que nous développons et déployons doivent être transparents quant à leur fonctionnement. Cela inclut l'information sur l'utilisation de l'IA, l'explication des logiques à l'origine des décisions et la possibilité pour les utilisateurs de contester les résultats.
- **Protection des données et respect de la vie privée** : Les systèmes d'IA doivent protéger les données personnelles et sensibles, respecter les exigences légales applicables et intégrer par défaut des mesures de sécurité robustes afin de prévenir les violations de données.
- **Sécurité et résilience** : Les systèmes d'IA doivent intégrer dès leur conception une protection robuste contre les menaces et risques de sécurité. Cela comprend des pratiques de développement sécurisées, la modélisation des menaces et des mesures de prévention tout au long du cycle de vie de l'IA.
- **Propriété intellectuelle** : Dans notre utilisation des systèmes d'IA, nous respectons les droits de propriété intellectuelle. Nous n'utilisons pas de contenus protégés sans autorisation et veillons à ce que les contenus générés par l'IA ne portent pas atteinte aux droits existants.
- **Équité et inclusion** : Nous concevons et déployons des systèmes d'IA qui favorisent la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité. Nous accordons une attention particulière à la réduction des biais préjudiciables, à l'équité envers les parties concernées et à la prise en compte de la diversité des besoins et des perspectives.
- **Responsabilité environnementale** : Nous développons, déployons et utilisons des systèmes d'IA dans une logique de préservation de l'environnement et de

durabilité, en recherchant systématiquement les solutions permettant de réduire leur impact environnemental.

- **Connaissance des risques** : Nous évaluons les systèmes d'IA et leurs cas d'usage en fonction de leurs impacts négatifs potentiels. Nous reconnaissons que les systèmes à risque élevé nécessitent des mécanismes de gouvernance, de supervision et de contrôle renforcés, conformément aux exigences réglementaires et aux normes applicables.
- **Conformité** : Nous développons et déployons des systèmes d'IA dans le respect de l'ensemble des lois et réglementations applicables, y compris l'AI Act européen, les réglementations en matière de protection des données, les politiques internes relatives à l'IA et les standards éthiques.

Directives pour l'utilisation de l'IA

Atos met en œuvre un ensemble de contrôles technologiques et organisationnels afin d'assurer le respect de ses politiques et de réduire les risques liés à l'IA. Toutefois, la coopération des collaborateurs est essentielle au succès de notre démarche d'IA responsable.

Les collaborateurs Atos sont tenus de respecter les directives suivantes :

- **Utiliser uniquement les outils autorisés** : Les collaborateurs ne sont autorisés à utiliser que les outils d'IA et les cas d'usage approuvés par Atos dans le cadre des processus de revue et d'autorisation établis. L'innovation et la création de valeur pour les clients doivent être encouragées sans recourir à une IA parallèle et non autorisée.
- **Protéger la confidentialité lors de l'entraînement et de l'utilisation de l'IA** : L'accord explicite du client est requis avant toute utilisation de données clients, d'informations personnelles identifiables, de propriété intellectuelle ou de tout autre contenu sensible dans des outils d'IA. Les données clients ne peuvent être utilisées à des fins d'entraînement de modèles d'IA qu'avec le consentement préalable du client.
- **Respecter la propriété intellectuelle et les droits d'auteur** : Il est interdit d'utiliser des prompts sollicitant directement ou indirectement des personnages protégés, des styles protégés ou tout autre contenu couvert par des droits de propriété intellectuelle ou des marques déposées.
- **Vérifier systématiquement tout contenu généré par l'IA** : Les collaborateurs doivent examiner avec rigueur les contenus générés par l'IA, vérifier les faits par des recoupements appropriés et corriger les inexactitudes ou biais lorsque ces

contenus pourraient engendrer des risques métier, nuire aux personnes ou provoquer tout autre préjudice.

- **Informers les clients et garantir la transparence :** Les collaborateurs doivent pratiquer une transparence totale, fournir les explications nécessaires et signaler clairement les contenus générés par l'IA, les interactions avec des systèmes d'IA agentique ainsi que tout autre usage de l'intelligence artificielle, en particulier pour les cas d'usage à haut risque ou fortement réglementés.
- **Surveiller et signaler les incidents :** Dans le cadre des bonnes pratiques de gouvernance de l'IA, tout incident lié à l'IA (fuite de données, inexactitudes significatives, utilisation abusive, etc.) susceptible d'entraîner des coûts imprévus, un préjudice à l'image d'Atos ou un impact négatif pour nos clients doit être signalé immédiatement.
- **Prendre en compte l'impact environnemental de l'IA :** Les collaborateurs sont invités à privilégier, chaque fois que possible, une utilisation responsable et économe en énergie de l'IA, conformément aux engagements d'Atos en matière de responsabilité environnementale et d'IA responsable.